



Bruit voisinage - appartement et renseignements

Par Visiteur

Madame, Monsieur,

Ma question est la suivante:

Ma copine est en étude d'infirmière, elle est en location, et a un voisin en dessus d'elle qui effectue des travaux (marteau etc...) tous les weekend à partir du samedi vers 9h.

Ceci est insupportable. Elle a besoin de repos en vue de ses nombreux stages et horaires difficiles. Elle est déjà allé le voir, celui ci lui indique qu'il fera attention la prochaine fois, mais il ne fait rien.

Je me suis renseigné, il est possible de faire une main courante au commissariat de police, toutefois ceci n'a apparemment aucune valeur réelle et c'est classé sans suite, et sans avertissement à la personne concernée. Puisqu'il s'agit juste de "constater" des faits, qui seront mis sur un rapport et c'est tout.

Pour le bien de ma copine je souhaite trouver une issue légale, constat d'huissier par exemple ou autre si nécessaire car on ne peut continuer ainsi.

Quels sont ses recours légaux?

Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Pour le bien de ma copine je souhaite trouver une issue légale, constat d'huissier par exemple ou autre si nécessaire car on ne peut continuer ainsi.

Je comprends mais ce monsieur respecte apparemment les cadres légaux pour faire les travaux.

La solution est bien le dépôt d'une main courante.

Le constat par huissier permettra d'éviter le classement sans suite.

Cordialement